

# INFOREAU

Le Bourg - Villaroche - Le Plessis-Picard - Ourdy - Eprunes - Galande



■ **TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE**      **PAGE 15**

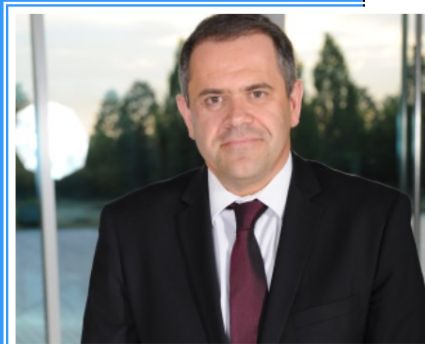
■ **NOUVEAU PARKING  
RUE DE LA CARRIÈRE :**  
PAGE 10



■ **LOTISSEMENT « LES  
ÉPINETTES » :**  
PAGE 12



# LE MOT DU MAIRE



## ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

AUZET Alain, *Maire*

BA IDRIS Farid,

*Conseiller Municipal*

BOEY Christian,

*Conseiller Municipal*

PERCET Patricia,

*Service Communication*

Les enfants de l'école et leurs  
enseignantes

Les membres bénévoles du  
Comité de Rédaction :

DAGUET Christiane

PERREAU Françoise

## LE COMITÉ DE RÉDACTION DE



Le comité de rédaction est un  
regroupement de personnes  
bénévoles qui se réunit pour  
réaliser un bulletin  
municipal.

Il est ouvert à tous les  
habitants.

Vous avez des idées, vous  
souhaitez vous investir et  
participer pour écrire des  
articles, réaliser des  
interviews,

**REJOIGNEZ-NOUS**

## CHÈRES RÉALTAISES, CHERS RÉALTAIS,

Le temps passe vite. A peine sortis de l'été... et nous voilà en 2017 !

Tout d'abord, c'est avec un grand plaisir que je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants. Ils sont un peu plus nombreux qu'à l'accoutumée, du fait des constructions achevées du lotissement « le Green de Réau ». J'espère que vous vous épanouirez pleinement dans votre nouvelle commune.

D'autres « nouveaux » arriveront d'ailleurs d'ici quelques mois, dans le hameau de Villaroche.

Ces arrivées sont l'aboutissement d'un travail important des élus, mais surtout des services communaux, dont je veux saluer ici la grande implication des agents.

Malgré tout, certains d'entre vous peuvent s'émouvoir de voir leur commune changer, et je le comprends. D'une part, je leur réponds que nous ne pouvons pas nous opposer aux projets de constructions qui sont conformes au PLU, et d'autre part je réaffirme qu'il est vital que Réau s'étoffe pour « exister » dans le futur au sein d'une agglomération de plus de 330 000 habitants.

Pour autant, nous avons, nous élus, un rôle à jouer, celui d'améliorer les projets, de les accompagner, de les rendre plus acceptables, plus intéressants, de faire qu'un projet immobilier devienne une chance pour la commune.

Le lotissement « le Green de Réau », par exemple, comptait 30 logements collectifs dans sa forme initiale : nous l'avons réduit de moitié. Celui de la Ferme des Saint-Pères devait accueillir entre 150 et 180 logements, en absorbant le parc derrière la Mairie : Nous nous sommes employés à le réduire à 120 logements, à préserver le parc et à créer une nouvelle place de village.

Ne voyons pas toujours le côté négatif. Réjouissons-nous au contraire de l'animation que le bourg va retrouver dans les années qui viennent, par l'ouverture de commerces et la création d'une nouvelle place. Réjouissons-nous du dynamisme de nos associations, de la réouverture future de classes à l'école.

« La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre ! »

*Albert Einstein*

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

**Alain AUZET**  
**Maire de Réau**

# CONCOURS PHOTOS



*Photos de Madame Nathalie  
KLECZINSKI*



Un grand merci à Madame Nathalie KLECZINSKI pour les merveilleuses photos qu'elle a bien voulu nous faire partager !!

# LA VIE À RÉAU

## LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNESSE

**L**e Conseil Municipal des Jeunes offre aux jeunes Réaltais un terrain concret de participation à la vie sociale de leur commune. Il permet de sensibiliser les enfants aux enjeux de la démocratie locale et de développer leur sens de l'intérêt général. Il prépare aussi les enfants à devenir des adultes responsables et des citoyens actifs.

Le Conseil Municipal des Jeunes réunit des élus des classes de CM1 au bac qui jouent un rôle actif pour faire de Réau une ville agréable pour tous, pour les jeunes tout naturellement mais aussi pour les moins jeunes.

Le premier conseil municipal des jeunes de Réau a été créé en Avril 2015, il se compose de 12 élus encadrés par quatre élus adultes, le CMJ participe à toutes les cérémonies de la commune.

Les prochaines élections auront lieu à la salle communale de la mairie au mois de mars 2017. Les jeunes voteront à bulletin secret après être passés dans l'isoloir.

Pour être électeur et/ou candidat, il faut être domicilié à Réau et âgé de moins de 18 ans révolus le jour des élections. Une autorisation parentale est requise pour chaque candidat. La durée du mandat est de deux années.

**Pour vous engager, il suffit de vous inscrire sur les listes électorales du CMJ puis de déposer votre candidature à la mairie ... Et le tour est joué !**



# LA VIE À RÉAU

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Les Réaltaises et les Réaltais avaient rendez-vous comme chaque année le 11 Novembre à 11h devant le monument aux morts, afin de commémorer l'armistice de la première guerre mondiale.

En marge du protocole habituel, les enfants du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) ont offert une lecture à deux voix de passages des livres « Le Feu » (d'Henri Barbusse, auteur et soldat français), et « à l'Ouest rien de nouveau » (d'Erich Maria Remarque, auteur et soldat allemand), dont voici un extrait qui donne à réfléchir :

*« C'est une chose étrange que le spectacle de nos ennemis vus de si près. Ils ont des visages qui font réfléchir, de bons visages de paysans, un front large, un nez large, des lèvres épaisses, de grosses mains, des cheveux laineux. On ferait bien de les employer à labourer, à faucher et à cueillir des pommes. C'est bizarre quand on y réfléchit, poursuit Kropp. Nous sommes pourtant ici pour défendre notre patrie. Mais les Français, eux aussi, sont là pour défendre la leur. Qui donc a raison ? »*

La municipalité tient à remercier particulièrement Mr SOLERANSKI, Directeur du Centre Pénitentiaire Sud Francilien, qui a honoré la cérémonie de sa présence.

La matinée s'est poursuivie par un moment de recueillement au cimetière puis s'est terminée par le traditionnel et sympathique « verre de l'amitié ».



## Décès d'Amélie VALLAEYS



La doyenne de la commune, Madame Amélie VALLAEYS, est décédée le 23 décembre 2016. Proche de ses 104 ans, Madame VALLAEYS était pensionnaire de la maison de retraite du Plessis-Picard mais était surtout auparavant une habitante de la commune.

Le 24 février 2013, la municipalité lui avait fêté ses 100 ans, autour d'un très beau gâteau d'anniversaire. Une médaille lui avait également été remise au nom du Département par Didier TURBA, alors Conseiller Général.

Ses obsèques se sont déroulées en l'église Saint-Julien de Réau, puis elle a été inhumée au cimetière municipal.

C'est une figure emblématique de la commune qui disparaît.

# LA VIE À RÉAU

## VOL DES SAPINS DE NOËL



La municipalité avait décidé d'installer devant la mairie un ensemble de sapins floqués blanc, éclairés par un projecteur de couleurs.

Les agents communaux ont eu la désagréable surprise de constater le vol d'une partie de ces arbres seulement deux jours après leur installation.

Plus que le préjudice financier du vol, qui n'est pas très important, la commune ne peut que regretter que l'on puisse s'attaquer à une décoration mise en place pour égayer le quotidien des habitants et installer une ambiance de fêtes de fin d'année au cœur du village.

## CÉRÉMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux du Maire et du conseil municipal s'est tenue le lundi 9 janvier.

Dans son allocution, Monsieur le Maire est revenu sur l'année dramatique que la France a vécu sur le front des attentats, remerciant les policiers, militaires, pompiers et personnels de secours qui oeuvrent pour notre sécurité.

Il a associé le personnel pénitentiaire à cet hommage.

Il est revenu sur la naissance de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, avant de rappeler ce qui a rythmé cette année écoulée (Festival de la Terre, Journées du Patrimoine et visite du Président de la République).

Il a remercié les bénévoles qui s'impliquent à l'occasion de différents événements.

Il a ensuite dressé un état de la situation en terme d'activité économique, de création de logements et d'avancement des travaux. Il a ainsi rappelé qu'il est vital que Réau s'étoffe pour « exister » à l'avenir, au sein d'une agglomération de plus de 330 000 habitants.

Il s'est félicité du dynamisme des associations, a remercié le personnel communal, les élus, et le conseil municipal des jeunes pour leur implication, avant de faire un focus sur l'action sociale.

Il a terminé son allocution en se réjouissant de la libération de Jacqueline SAUVAGE, qui était incarcérée au centre pénitentiaire du sud francilien, en annonçant qu'il avait écrit au Président de la République le 3 décembre pour lui demander une grâce totale et sa libération.

A l'issue du discours, Monsieur le Maire a annoncé que Madame KLECZINSKI était lauréate du concours photos et a remis les diplômes des médaillés du travail, avant qu'un verre de l'amitié ne vienne clore la cérémonie.



# ACTION SOCIALE

## REPAS DES ANCIENS

Comme les années précédentes, les personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées à Réau, sont invitées à déjeuner à l'auberge « Le Rétro de Réau » par la municipalité pour fêter la nouvelle année, le :

**Mercredi 25 janvier 2017 à 12 h 00**



### **Nouveau - PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS DES JEUNES ÉTUDIANTS POST BAC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

Le CCAS a décidé de participer aux frais de transport des jeunes effectuant des études post BAC au 1/9/2016.

Une enveloppe de 600 € a été fixée pour cette aide et sera répartie entre les demandeurs à concurrence de 30 € maximum par jeunes pour l'année scolaire 2016-2017.

Dans tous les cas la participation du CCAS ne pourra dépasser 50 % du montant des frais laissés à charge.

Pour bénéficier de cette aide, les demandes devront parvenir en Mairie jusqu'au 12 juillet 2017 et devront comporter :

- une demande écrite auprès du secrétariat de la mairie (dernier délai le 12 juillet 2017). **Toute demande reçue après cette date sera refusée,**
- la carte de transport 2016-2017 originale,
- le justificatif de paiement pour l'année (facture acquittée ou reçu de paiement),
- un relevé d'identité bancaire pour permettre le virement de l'aide.

Le CCAS se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires, de faire une étude individuelle de la demande et d'adapter sa participation.

## RAPPEL PRESTATIONS

Nous vous rappelons que le CCAS propose des services ou des aides destinés aux personnes âgées, aux enfants et aux jeunes.

**Pour les seniors** : Repas portage et prise en charge des frais de téléassistance.

**Pour les enfants** : Participation au centre de loisirs, colonies et transports spéciaux.

**Pour les jeunes** : Participation au permis, BSR, BAFA, frais de sécurité sociale étudiants.

*Les demandes sont à présenter en mairie.*



# INFOS GRAND PARIS SUD

La communauté d'Agglomération Grand Paris Sud vient juste de fêter sa première année d'existence. C'est pour nous l'occasion de vous indiquer quelles sont ses missions :

Elle exerce en fait toutes les compétences obligatoires et optionnelles fixées par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République).

## Assainissement :

Entretien du réseau d'assainissement séparant eaux usées et eaux pluviales

## Aires d'accueil des gens du voyage :

Aménagement, entretien et gestion

## Collecte et traitement des déchets :

L'agglomération collecte et traite les déchets ménagers sur l'ensemble du territoire et assure leur valorisation.

## Economie :

Actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (suppression de l'intérêt communautaire) ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme.

## Aménagement de l'espace :

SCoT et schéma de secteur, PLU, création et réalisation des ZAC d'intérêt communautaire, organisation de la mobilité.

## Equilibre social de l'habitat :

PLH, politique du logement d'intérêt communautaire; actions et aides financières en faveur du logement social, réserves foncières, actions en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti.

## Politique de la ville :

Élaboration du diagnostic et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels, de prévention de la délinquance; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

## Gestion des milieux aquatiques :

Et prévention des inondations.

## Eau :

Traitement et protection de l'eau sur le territoire.





Les travaux inscrits au budget 2016 ont quasiment tous été effectués.

## Trottoirs au Plessis-Picard :

L'automne a été mis à profit pour l'aménagement de trottoirs au Plessis-Picard, entre la RD 306 et le Centre Pénitentiaire du Sud-Francilien. Le montant total de ces travaux s'élève à 31 351 euros TTC, avec une subvention de 50 % versée par l'Etat, par l'intermédiaire de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).



## Aménagements de sécurité :

Un « stop » a été installé à l'entrée du hameau d'Ourdy, en provenance du bourg, afin de réduire la vitesse d'entrée dans Ourdy. Monsieur le Maire a demandé que des contrôles de police soit effectués prochainement, avec verbalisation en cas de non respect du « stop ». Un Réaltais averti en vaut deux !

Par ailleurs, afin de dissuader quelque peu les chauffeurs de poids lourds de traverser le hameau d'Ourdy, de grosses pierres ont été disposées dans un virage de la rue du chemin vert.



## Plantation d'arbres :

20 arbres ont été plantés en bordure de la route d'Ourdy. Cela répond à trois préoccupations de la municipalité :

- compenser la perte d'arbres occasionnée par différents projets (le parc d'activités de l'A5 notamment),
- embellir cette partie du bourg,
- créer un « effet de parois », qui participe à une réduction de la vitesse des automobilistes.

## Extension du réseau d'éclairage public rue « des deux mares » :

Dans le cadre du programme de logements dit « du Golf », des habitations ont été construites en bordure de la toute nouvelle rue des « deux mares ».

Il convenait d'éclairer cette rue. C'est désormais chose faite puisque 5 candélabres ont été posés.

C'est un modèle de lanternes à leds, similaire à celles du lotissement du golf, qui a été retenu.



## Enfouissement des réseaux aériens du hameau de Villaroche :

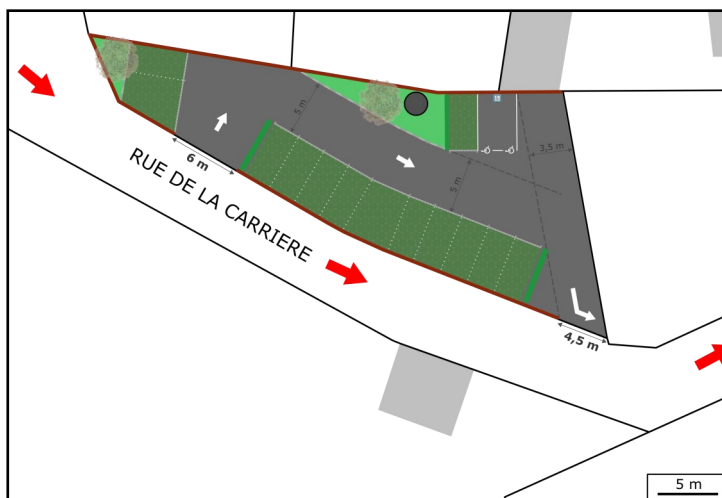
Les travaux de génie civil du réseau sont terminés. Les mâts des candélabres ont été posés. Les prochaines étapes (Janvier/février 2017) sont les raccordements chez les habitants, l'installation des lanternes à Led, les branchements par France Telecom/Orange. Une fois ces opérations effectuées, tous les anciens poteaux seront déposés par l'entreprise SOBECA.

Il convient de noter que l'enveloppe initiale votée dans le cadre du budget primitif a été respectée (avec même une économie réalisée).

## Obtention du permis d'aménager d'un parking rue de la carrière :

L'aménagement d'un petit parc de stationnement rue de la carrière était prévu en 2016. La définition du projet et le délai d'instruction du permis d'aménager dans le périmètre « bâtiments de France » ont occasionné un report de ces travaux en 2017.

Le permis a néanmoins été délivré, ce qui rend possible cette réalisation. Ce parc comptera 14 places dont 1 place pour personnes à mobilité réduite.



# URBANISME

**L**e point sur les projets et programmes en matière d'urbanisme.

## Lotissement « le Green de Réau » (Nexity) :

La plupart des maisons sont désormais construites dans le lotissement « le Green de Réau », aménagé par NEXITY.

Rappelons que cette opération comptera à terme 15 maisons individuelles.

L'éclairage public a par ailleurs été mis en service dans le courant du mois de décembre. La commune a retenu un éclairage à leds, plus économique et plus écologique.



## Les « Jardins de Réau » (ancienne Ferme des Saint-Pères)

Les travaux du programme de logements « les Jardins de Réau » suivent leur cours. Les parkings souterrains sont achevés et les murs du rez-de-chaussée du bâtiment qui sera livré au bailleur social « RUF » (Résidence Urbaine de France) ont été montés.

La livraison des constructions neuves est prévue pour le printemps 2018.

Les travaux de rénovation de l'ancien corps de ferme devraient commencer au cours du premier semestre 2017.

## Le Domaine de Villaroche (lotissement Capelli)

La plupart des chantiers des 12 maisons individuelles a démarré. Certaines maisons sont même déjà couvertes.

Le chantier de construction des 10 logements locatifs sociaux vient également de commencer, pour une durée de travaux d'environ un an.



## Lotissement « les Épinettes » :

Un permis d'aménager a été délivré au lotisseur NEXITY pour la réalisation de 13 lots à bâtir sur un terrain « enclavé » au nord-ouest du bourg.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une nouveauté puisque ce terrain avait déjà reçu un permis de construire il y a quelques années mais le projet n'avait pas pu voir le jour, pour différentes raisons.

Une voie en impasse sera créée pour desservir ce lotissement. Elle débouchera dans la rue d'Ourdy, au droit de la ferme de la Carrière.

# URBANISME

## ENQUÊTE PUBLIQUE

### Modification n°3 du PLU : Enquête publique du 5 janvier au 10 février 2017

Par arrêté n° ART 2016-080 en date du 15 décembre 2016, le Maire de Réau a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°3 du plan local d'urbanisme de Réau.

Cette modification a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AUX du PLU en vue de la requalification de l'ancienne aire de services de Plessis-Picard. Ce qui se traduira principalement par la modification des pièces réglementaires et par la création d'Orientations d'Aménagement et de programmation.

Sauf les dimanches et jours fériés, le public pourra consulter le dossier à la mairie de Réau, siège de l'enquête – 2, rue de la Croix des Anges, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : les lundis, mardis et jeudis de 11h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 et le vendredi de 11h00 à 12h00.

### L'enquête publique a démarré le jeudi 5 janvier 2017 et se terminera le vendredi 10 février 2017 (inclus).

Le commissaire enquêteur, Monsieur BOISGONTIER, se tiendra à disposition du public en mairie de Réau pour recevoir ses observations les Samedi 28 janvier 2017 entre 9h et 12h et vendredi 10 février 2017 entre 9h et 12h.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la notice de présentation du dossier.

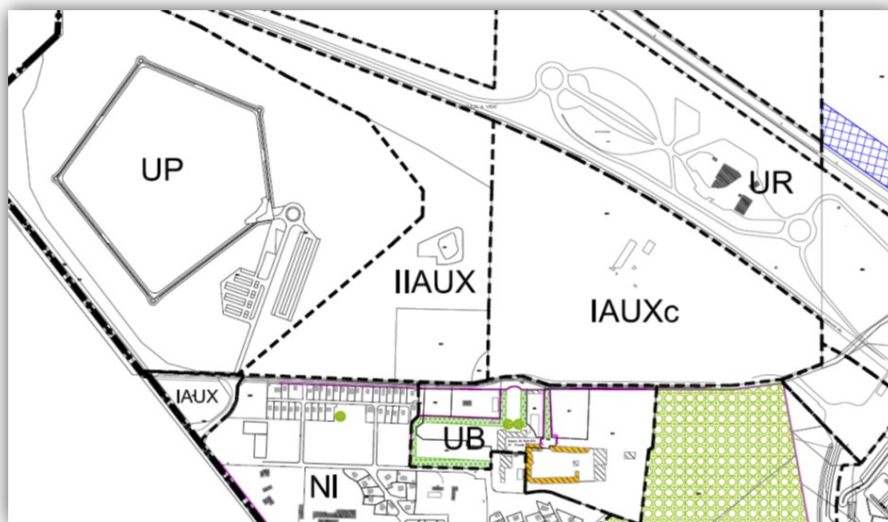
Un registre sera ouvert pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Réau pour que le public puisse y porter ses éventuelles observations.

Toute observation écrite pourra également être adressée par courrier au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, Mairie de Réau, 2 rue de la Croix des Anges - 77550 REAU. Ces observations devront impérativement parvenir avant la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en Mairie de Réau et à la Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture pendant 1 an, ainsi que sur le site internet de la Commune : [www.reau.fr](http://www.reau.fr).

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de REAU pourra décider d'approuver la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Alain AUZET, Maire de Réau, joignable en Mairie.



Extrait du plan de zonage du PLU intégrant la proposition de modification

# URBANISME

## Le Parc d'Activité de l'A5 :

### Accès au parc :

La rue Denis Papin étant fermée pour travaux à Moissy-Cramayel, l'accès du parc se fait par la RD57, au niveau du carrefour à feux nouvellement créé. Ce sera d'ailleurs désormais l'accès unique pour tous les véhicules, en dehors du bus (ligne 51) qui sera détourné pour desservir les plateformes, avec une fréquence augmentée par rapport à celle actuelle.

### Plateforme AG Real Estate

Le « gros œuvre » de l'entrepôt logistique d'AG Real Estate (ex entrepôt PRD) a été réalisé. Rappelons que cette plateforme, à l'ouest du parc d'activité est en grande partie implantée sur la commune de Moissy-Cramayel. Seulement ¼ est situé sur le territoire de Réau, soit un peu plus de 15 000 M<sup>2</sup>. L'utilisateur n'est pas encore connu à ce jour.

### Nouveau permis de construire :

Un nouveau permis de construire a été déposé par LEROY-MERLIN pour la réalisation d'un entrepôt d'environ 70 000 M<sup>2</sup>, qui devrait à terme être étendu à 93000 M<sup>2</sup>. Cette enseigne de GSB (grandes surfaces de bricolage) ne disposait pas de plateforme logistique en Ile de France jusqu'à maintenant.

Le site doit employer 300 personnes dont 20% de personnel intérimaire. Le démarrage de l'exploitation est prévu pour la fin 2018.

La parcelle d'implantation est située au sud-est de la zone, la plus proche d'Ourdy.

A noter que l'entrepôt ne recevra pas de produits dangereux de types solvants, peintures, etc.

Pour le reste, le dossier de SIGMA 12 (entre SIGMA 11 déjà partiellement construit et LEROY-MERLIN) suit son cours, tout comme celui de la SCADIF, au nord-ouest de la zone.

# LA VIE À L'ÉCOLE

## PRÉINSCRIPTIONS EN MATERNELLE



**A**fin d'organiser dans les meilleures conditions possibles la rentrée des classes de septembre 2017, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la préinscription en maternelle des enfants nés en 2014.

Si vos enfants sont concernés, vous êtes invités à vous rendre en Mairie, dès maintenant, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile à Réau.

Vous recevrez ensuite la fiche d'inscription scolaire qui vous permettra de confirmer votre inscription auprès de la Directrice de l'école de la Colombe, Madame Catherine MONTEBAULT.

# LA VIE À L'ÉCOLE

## LE SPECTACLE DE NOËL



Le 16 décembre dernier, les enfants de l'école de la Colombe nous ont gratifié d'un magnifique spectacle de Noël.

Les danses se sont enchaînées sur différents airs avec comme "fil rouge" : les régions de France.

Félicitations encore à toute l'équipe des enseignantes et des ATSEM qui organisent tous les ans une très belle représentation, avec de superbes costumes, permettant ainsi aux enfants de s'épanouir artistiquement et aux parents d'en prendre plein les yeux.



## EXERCICE DE CONFINEMENT

La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

Durant l'année scolaire, l'école organise trois exercices, dont un exercice qui porte sur un attentat-intrusion. Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges de vos enfants.

L'exercice « attentat – intrusion » a eu lieu à l'école de la Colombe le jeudi 1er décembre 2016 de 10h à 11h. Le scénario invitait les personnels et les élèves à se barricader en raison d'une menace à proximité de l'école.

Monsieur BOEY, Conseiller municipal Délégué, a pris part à cet exercice.

Ce dernier s'est parfaitement bien déroulé.



# LA VIE À L'ÉCOLE

## TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE

Les programmes de logements annoncés sur la commune nécessitent que l'école soit agrandie pour accueillir les nouveaux petits Réaltais.

Le cabinet d'architectes « RIFF », basé à Combs-la-Ville est chargé de la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le permis de construire a été déposé en fin d'année 2016. L'opération d'extension sera cadencée en trois phases :

Une première phase, dont les travaux démarreront en 2017, prévoit la création de 2 classes supplémentaires au dessus des classes de maternelle existantes, ainsi qu'un hall d'accueil, un local à vélos, les nouveaux bureaux de direction et une deuxième cour de récréation.

Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui arriveront dans le cadre du programme de logements « les Jardins de Réau ».

Une seconde phase (la plus importante) sera engagée dans la foulée, permettant de créer 5 classes supplémentaires en vue d'absorber l'essentiel des besoins générés par la ZAC « des Prés Neufs », ainsi qu'une nouvelle salle de motricité.

La troisième et dernière phase devrait être mise en œuvre à la fin de la réalisation de la ZAC « des Prés Neufs ». Il est prévu 4 classes, portant donc la capacité totale de l'école à 16 classes.

Rappelons que la réalisation de la ZAC « des Prés Neufs » doit s'étaler sur 13 ans.

Comme tout projet de construction présenté dans le cœur de bourg, le permis est soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Les travaux de construction de la phase 1 devraient durer environ un an, afin de rendre les nouvelles classes disponibles pour la rentrée scolaire 2018. Pendant la durée de la construction de cette première phase, des locaux modulaires accueilleront les classes de maternelle déplacées.



# LA RUBRIQUE DES ENFANTS

## « J'invente un récit sur la magie et l'aventure »

### **M**erlin le magicien

Il était une fois un magicien qui se nommait : « Merlin ». Il était au service du chevalier « Arthur » et de son père qui était le roi du royaume et qui se nommait : « Lucas ».

Deux ans plus tard, la reine «Gabrielle » accoucha d'une fille prénommée : « Jessie ».

Mais dix ans plus tard, une bataille éclata contre la tribu des cochons rouges. La maman de Jessie fut capturée et Merlin se battit contre dix personnes. Il essaya de réciter toutes ses formules magiques, mais un chevalier de la tribu des « cochons rouges » l'assomma. Mais le chevalier Arthur lui coupa la tête et réveilla Merlin.

Une heure plus tard, la bataille fut terminée et Merlin but l'élixir d'immortalité. Merlin se maria avec Jessie et à 25 ans, ils avaient déjà trois enfants ! Jessie but aussi l'élixir afin de rester toujours jeune.

Arthur mourut et un nouveau roi fut proclamé, il s'appelait : « Raoul » et Merlin fut chevalier du Royaume.

FIN

Enzo VIEIRA-RIBEIRO CM2

### **L**a Bête

Il était une fois un cheval qui s'appelait : « Luke » et qui aimait beaucoup les cacas de licorne. On ne savait pas pourquoi ! Mais, ce qu'il faut savoir, c'est que ce cheval appartenait au prince Hector.

Hector était toujours dans la nuit avec ses soldats en train de chasser la Bête.

Une fois arrivés au village, un des soldats fut blessé. Hector s'inquiéta et chercha, chercha encore jusqu'à ce qu'il trouve le mot : c'était la Bête !

Cette bête, moitié homme, moitié animal fut tuée par Hector.

Cinquante ans plus tard, une petite fille vit la Bête sur BFM TV.

Papa, Maman ! dit la petite fille qui se prénomma Sonia !

Sonia appela son amie et lui dit :

Myriam, où sont mes parents ?

Sonia, tes parents sont morts !

Quoi ? Attends, je te rappelle !

Sonia appela le SAMU.

Allô, le SAMU ?

Oui ?

Mes parents sont morts !

Mais non, pourquoi dis-tu cela ?

Bah, à cause de la Bête !

Mais c'est une légende !

Quoi ? ça veut dire que c'est une blague ! Laisse tomber ! Je vais me recoucher !!!!

Sâra BENSIALI CM2



# LA RUBRIQUE DES ENFANTS

## **L**éane et les créatures

Il était une fois, dans une ferme, une petite fille qui s'appelait Léane. Un jour, elle partit seule dans les bois se promener sans que sa mère le sache. Léane vit un chemin qu'elle n'avait jamais vu auparavant.

Elle le prit sans savoir ce qu'il y avait de l'autre côté. Elle s'approcha et vit des créatures magiques.

Léane leur parla mais les créatures ne parlaient pas la même langue qu'elle. Les créatures eurent peur mais, après, elles se calmèrent.

Léane découvrit leur monde et s'y sentit très bien. Elle découvrit comment les créatures vivaient et ce qu'elles mangeaient.

Mais c'est dégoûtant ce que vous mangez ! dit Léane.

Elle partit pour rentrer chez elle mais elle avait oublié le chemin.

Heureusement que les créatures ont un GPS dans la tête ! Pas bête !

*Héloïse Yamben CM1*

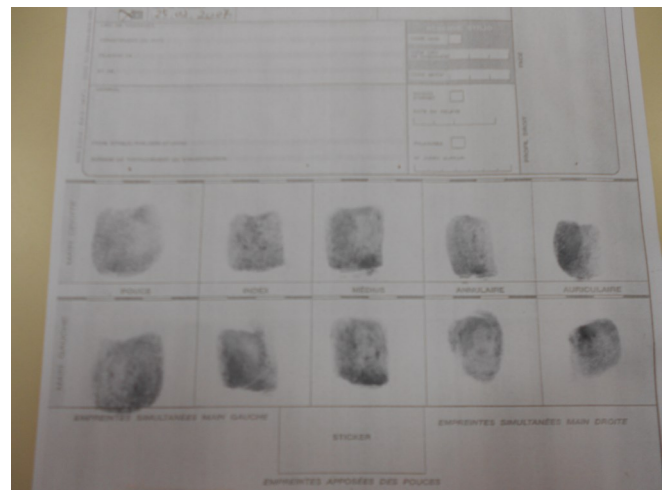


## Sortie au Musée de la Gendarmerie de la classe des CM1/CM2

**L**e lundi 05 décembre 2016, la classe de CM1 CM2 a bénéficié d'un car afin de réaliser une sortie à visée citoyenne et remercie vivement la Mairie car les élèves ont trouvé cela : "génial" !

Lorsque nous sommes arrivés sur les lieux, une gigantesque exposition temporaire sur le thème de la scène de crime nous attendait avec une conférencière qui nous a aidés à mener l'enquête.

Nous avons même appris à prendre des empreintes digitales avec la poudre noire et c'était très intéressant. Le musée de la gendarmerie est tout neuf et vraiment magnifique. Merci aux mamans qui nous ont accompagnés.



# LA VIE ASSOCIATIVE

## LE COMITÉ DES FÊTES

### 18 Novembre 2016 : « le Beaujolais nouveau »



Moins nombreux cette année, quelques Réaltais se sont retrouvés traditionnellement autour du Beaujolais nouveau et ont pu discuter autour du buffet...

Ambiance calme et conviviale !

### 17 Décembre 2016 : « l'arbre de Noël »

L'association « des balles ton cirque » est venue encadrer petits et grands sur des ateliers de jonglage, d'équilibre et d'acrobatie après un dynamique échauffement.

Suite à l'effort, le réconfort : l'association nous a offert un super spectacle plein de rires, de magie, d'équilibre, de jonglage et de bêtes féroces mais gentilles...

Après toutes ces émotions, petits et grands ont partagé un goûter et ont reçu la visite de notre ami le Père Noël venu avec des friandises pour les enfants sages...



### Le 18 Décembre 2016 : « le Marché de Noël »



Franc succès cette année, plus de 25 exposants venus de Réau et de villes environnantes sont venus exposer et vendre leurs créations : bijoux, décorations d'arbres ou tables de Noël, vêtements et objets en tous genres...

Les visiteurs étaient au rendez-vous : beaucoup de sourires et de paroles échangées ont fait de cette journée un agréable moment plein de joie.

Le Comité des Fêtes de Réau vous remercie de votre participation pour 2016 et vous souhaite une bonne et heureuse année ! Nous espérons vous voir toujours plus nombreux aux manifestations de 2017...

● N'oubliez pas notre soirée du Samedi 4 Février 2017 : soirée tartiflette géante avec grand quizz, karaoké et soirée dansante...

Quelques dates à réserver sur vos agendas 2017 : le 21 Mai pour le vide grenier et le 17 Juin pour la fête communale.

# LA VIE ASSOCIATIVE

## RÉAU SPORT LOISIRS : REMISE DES MAILLOTS AUX DEUX ÉQUIPES



**L**e Père Noel est passé au Football Club de Réau le dimanche 20 novembre 2016 !!

Un grand merci à Mr Pierre HAZARD, Directeur de la société SCADIF pour son partenariat avec le Club de Football de REAU.

Les 2 équipes sont équipées de beaux maillots pour bien commencer la saison 2017.

Malgré un temps catastrophique, merci à Mr Alain AUZET, Maire de Réau, et Mme Isabelle POMMERET, Conseillère Municipale, pour leur présence lors de cette remise de maillots.



SZYBIAK Evelyne

Présidente de RÉAU-SPORTS-LOISIRS

## LE CLUB DE LOISIRS



Le Club de Loisirs de Réau présente ses meilleurs vœux, de santé et de bonheur à tous les Réaltaises et Réaltais.



En souhaitant vous accueillir parmi nous le mercredi de 14 h 00 à 17 h 00.

Le Président du Club de Loisirs

Monsieur HERY

Tél : 01.60.60.99.60



# LE CARNET DE RÉAU

## ÉTAT-CIVIL



### *Naissances :*

Lila, Claire, Adrienne SUCHET née le 11 octobre 2016

## LE CHIFFRE DU MOIS

1 785

C'est la population officielle de REAU au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Après 3 années de forte augmentation dues à la prise en compte d'un nombre important de détenus dans la population totale de la commune (conformément à la législation en vigueur), la population s'est donc stabilisée (1786 habitants en 2016)

Rappelons que cette prise en compte contraint la commune à se mettre en conformité avec la loi SRU.

La commune est donc concernée par ce dispositif depuis 2016, et accuse un retard d'environ 90 logements sociaux. Compte tenu de ce manque, nous nous voyons depuis un an taxés par les services de l'Etat (pénalité de 19 000 € en 2016).

La commune a donc entrepris d'intégrer un pourcentage de logements sociaux dans chacun des programmes en cours de réalisation.

# RÉAU PRATIQUE



## LE CABINET INFIRMIER

Àu cabinet infirmier, deux nouvelles infirmières ont pris le relais de Mesdames MARQUES et GERGAUD. Il s'agit de Mesdames Emilie LELIEVRE et Anne NOTIN;

Elles assurent les soins à domicile 7 jours sur 7 ou au cabinet sur rendez-vous.

### Rappel sur le rôle d'une infirmière libérale :

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'une infirmière libérale est une infirmière diplômée d'état, qui intervient généralement au domicile d'un patient pour effectuer :

- des soins relevant de son rôle propre, c'est-à-dire des soins liés aux fonctions d'entretiens et continuité de la vie. L'infirmière doit savoir

poser un diagnostic infirmier, formuler des objectifs de soins et gérer ces soins,

- des soins dispensés sur prescription médicale.

Cela signifie que l'infirmière libérale est pluridisciplinaire et doit donc assurer la prise en charge globale d'un patient. Son rôle est également important dans la coordination des soins médicaux et sociaux.

Elle ne dispose pas du droit de prescription mais n'est pour autant pas une simple exécutante des ordres du médecin. En effet, l'infirmière a un rôle propre considérable avec pour objectif de « maintenir ou restaurer la santé de la personne malade ».

L'infirmière libérale peut pratiquer 3 catégories de soins :

- Les soins de pratique courante : injections, prélèvements, pansements, perfusions, pose de sonde gastrique, lavage de sinus...
- Les soins spécialisés : perfusions, injections et prélèvements par l'intermédiaire de cathéters, traitement à domicile des patients immunodéprimés ou cancéreux, prise en charge à domicile des patients atteints de mucoviscidose, prise en charge à domicile des patients insulino-traités...

## UN CABINET D'HYPNOTHÉRAPIE À RÉAU

Un cabinet d'hypnothérapie ouvre ses portes à RÉAU (2, rue Frédéric Sarazin) le 1<sup>er</sup> février prochain.

Petite explication : Au cours de notre vie, nous subissons des chocs émotionnels, des traumatismes. Ces derniers sont gravés dans notre inconscient, même si nous pensons les avoir oubliés. Ils nous manipulent à travers des colères que nous regrettons, des angoisses, des peurs qui nous empêchent d'avancer, des douleurs physiques que nous n'arrivons pas à soulager, un manque de confiance en soi...

L'hypnose est un outil de thérapie brève et de développement personnel qui ne se substitue en aucun cas à un diagnostic et/ou à un traitement médical mais c'est une discipline rigoureuse et efficace dans un grand nombre de domaines tels que les addictions, les phobies, le stress, les traumatismes, les problèmes de peau, la douleur, l'énurésie, les tics, le manque de confiance en soi...

Vous pouvez d'ores et déjà contacter Fabrice ROUFINO (06.08.02.51.19.) pour toute question ou prise de rendez-vous.



# RÉAU PRATIQUE

## DATES DES ÉLECTIONS EN 2017

### Élections présidentielles :

- 1er tour : dimanche 23 avril 2017
- 2nd tour : dimanche 7 mai 2017

### Élections législatives :

- 1er tour : dimanche 11 juin 2017
- 2nd tour : dimanche 18 juin 2017

## PLAN HIVERNAL

Un plan de salage des routes communales a été établi. Il détermine la liste des routes qui seront salées si ces dernières sont considérées dangereuses :

- Rue Frédéric Sarrazin
- Rue de la Croix des Anges
- Tout le parcours du car scolaire



Le salage des routes n'étant pas sans impact sur l'environnement, la Commune a décidé de saler les routes uniquement en cas de conditions climatiques sévères.

*Pensez à rentrer vos véhicules afin de faciliter le passage de la déneigeuse.*

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et Samedi toute la journée  
Vendredi après-midi

**MAIRIE**

2 Rue de la Croix des Anges  
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55  
☎ 01.60.60.26.48

✉ [Accueil@reau.fr](mailto:Accueil@reau.fr)  
Site : [reau.fr](http://reau.fr)



## LES CONSEILS MUNICIPAUX

Lors de la séance du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal a :

- délibéré sur la révision des taux de la taxe d'aménagement par secteurs
- voté une exonération facultative en matière de taxe d'aménagement relative aux constructions d'abri de jardin soumis à déclaration préalable  
(à noter que cette délibération n'a pas été validée par le contrôle de légalité – elle devra en conséquence être à nouveau présentée au conseil municipal, avec des modifications, avant le 30 novembre 2017, pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018)
- émis un avis favorable sur la demande présentée par la SARL SIGMA 12 au titre des installations classées, pour l'exploitation d'un entrepôt logistique dans le parc d'activités de l'A5
- validé un projet d'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le territoire communal, pour la surveillance de la place de la mairie
- voté l'attribution d'une indemnité de conseil à la trésorière
- voté une proposition d'une motion relative au projet de modification des trajectoires aériennes depuis Orly
- validé le programme de travaux de mise aux normes du stade de football et autorisé Mr le Maire à demandé des subventions dans ce cadre
- décidé de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps incomplet
- chargé le centre de gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurances couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréées
- autorisé la société TDF à réaliser toutes études en vue de l'implantation d'une antenne relais de téléphonie sur le territoire de la commune, lieu-dit « Eprunes » en bordure de la RD 305, sur un terrain communal.

Lors de la séance du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal a :

- - autorisé Mr le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux
- voté une décision modificative budgétaire
- émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne au SDESM
- émis un avis favorable à une demande de dérogation au repos dominical présentée par SAFRAN AIRCRAFT ENGINES
- chargé Mr le Maire de transmettre à l'ASL du parc résidentiel du Plessis Picard une proposition de gestion de l'éclairage publique
- acté le principe d'un projet de mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise, et de l'engagement professionnel)
- validé la possibilité d'avoir recours à des prestations d'animateurs de l'UFCV pour remplacement de personnel de surveillance
- validé une avenant à la convention financière sur les travaux d'enfouissement du hameau de Villaroche
- adopté le règlement intérieur du Conseil Municipal
- pris connaissance du nouveau règlement intérieur du conseil municipal des Jeunes

*Tous les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.*

### DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

**Toutes les séances sont publiques. Elles ont lieu en Salle du Conseil Municipal à 19 heures 30.**

- Lundi 30 janvier 2017
- Lundi 27 mars 2017 ou lundi 10 avril 2017



# Dates à retenir



*Enquête publique modification n°3 du PLU*

*Permanences le Samedi 28 janvier 2017 de 9h à 12h  
et le vendredi 10 février 2017 de 9h à 12h*

*Voir article page 15*

---

*Samedi 4 février 2017*

*« Soirée tartiflette à Réau »*

*Organisée par le Comité des  
Fêtes*

---

*Samedi 18 février 2017*

*Fête du Conseil  
Municipal des Jeunes*

---

*Dimanche 23 avril 2017*

*1er tour des élections présidentielles*

*Dimanche 7 mai 2017*

*2ème tour des élections présidentielles*

---

INFO REAU N°37

Janvier 2017

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Patricia PERCET

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC  
à 520 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

